

## cours du soir CAO/DAO - ArchiCAD

### Conception Assistée par Ordinateur / Dessin Assisté par Ordinateur

#### 1. Généralités

- > Fournir aux étudiants, les moyens d'appréhender l'espace virtuel, de procéder à la réalisation formelle de ses idées, de ses modèles, du rendu des matières et de l'environnement, ainsi qu'à l'élaboration des plans techniques qui en résultent.
- > Obtenir par ces outils des moyens performants de communication avec la clientèle et les réalisateurs, au moyen d'un dossier complet.

#### 2. Durée de la formation

- > 2 modules de 8 cours (16 cours)
- > 1 soirée par semaine de 18h30 à 21h30
- > 2 rentrées par année, octobre et janvier

#### 2.1 Contenu du cours

Module I : Initiation modélisation - 8 cours

- > Configuration | Interface | éléments de construction 2D/3D

Module II : Créations de plans et images - 8 cours

- > Vues | Carnet de mise en page | publication |. Rendu 3D

#### 3. Modalités d'inscription

Cette formation s'adresse en priorité à des adultes ne pouvant se consacrer à plein temps à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles. Une connaissance de base du Dessin technique est souhaitable. Ce cours peut-être suivi en parallèle au certificat d'architecture durant la deuxième année de formation.

- > 2 rentrées par année (octobre et février)
- > Inscriptions en tout temps pour la rentrée d'octobre ou de février
- > Compléter le formulaire d'inscription ci-dessous

Envoi du formulaire d'inscription à :

Ecole SWISS DESIGN CENTER  
 Avenue Louis-Ruchonnet 2 (place de la gare)  
 1003 Lausanne

#### 3.1 Frais

- CHF 1150.- par module de 8 cours
- 2 modules de 8 cours (module I et II)
- Engagement par module de 8 cours, renouvelable tacitement pour le module II (8 cours)
- Logiciels ArchiCAD version éducation inclus (1 an)
- Matériel personnel non compris
- Ordinateur portable indispensable

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Le présent document tient lieu de contrat**

Généralités                      M.                      Mme.                      Mlle.

Nom / prénom

Date de naissance

Etat civil

Numéro AVS

Nationalité

Adresse

code postal

Ville

Téléphone / Mobile

E-mail

### Section de préférence

#### **COURS PREPARATOIRE**

(1'390.-Fr x 3 mois)

#### **BACHELOR**

Architecture	Architecture d'intérieur	Design
(1'190.- par mois x 36 mois, 3 années de formation)		

#### **BACHELOR EN ALTERNANCE**

Architecture	Architecture d'intérieur	Design
(500.- par mois x 36 mois, 3 années de formation)		

#### **MASTER**

Architecture	Architecture d'intérieur	Design
(1'285.- x 12 mois)		

#### **COURS DU SOIR Architecture d'intérieur**

(350.- par mois x 18 mois, 2 années de formation)

#### **COURS DU SOIR Design (CAS - 1 année / DAS - 2 années)**

(450.- par mois x 8 ou 16 mois, 1 ou 2 années de formation)

#### **COURS CAO/DAO - Vectorworks**

(900.- par module de 8 cours) - 2 modules possibles, phase 1-2D / phase 2-3D

#### **COURS CAO/DAO - ArchiCAD**

(1150.- par module de 8 cours) - 2 modules possibles (module I et II)

#### **COURS GESTION DE CHANTIER**

(1'050.- le module de 10 cours)

#### **4. Calendrier**

L'enseignement est donné par année débutant en octobre et se terminant en juin/juillet.

#### **5. Durée de l'inscription**

L'inscription s'entend pour l'entier de la formation (module).

##### **5.1 Annulation d'inscription**

Sans avis écrit, l'inscription se renouvelle d'office d'année en année ou de module en module pour le cours du soir. Une annulation d'inscription doit être effectuée auprès de la direction un mois avant la fin d'un semestre pour le niveau Bachelor et samedi design, un trimestre pour le cours du soir. Le montant du cours facturé sera dû dans sa totalité même si l'étudiant cesse de se rendre à ses cours avant la fin de l'année ou d'un module. Un module de cours du soir est équivalent à un trimestre en dépit du nombre de cours qu'il a.

Annulation et remboursement des écolages : après le début des cours, aucun remboursement ne sera consenti.

#### **6. Paiement**

Le paiement des écolages doit intervenir au début de chaque mois. Au 1er rappel, des frais de 3% seront facturés.

#### **7. Participation**

L'Ecole exige une fréquentation régulière des cours par les étudiant(e)s. L'étudiant(e) est considéré(e) en échec avec une participation aux cours inférieure à 80%. Toute absence non motivée et non justifiée par écrit est sanctionnée. La Direction peut accorder des congés à titre exceptionnel. Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable.

La Direction peut accorder une interruption de fréquentation des cours particuliers ou de semestres, suite à une demande écrite et motivée de l'étudiant(e).

#### **8. Frais**

Les frais de matériel pédagogique, de déplacement, d'hébergement, etc., ne sont pas compris dans l'écolage. Le présent document tient lieu de contrat. Le(la) représentant(e) légal(e) de l'étudiant ou l'étudiante adulte déclare avoir pris connaissance du formulaire d'inscription et des tarifs des cours et les accepte.

Lieu et date

Signature